

SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois de décembre en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 9 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Session régulière du 06 novembre 2007
 - Session spéciale du 12 novembre 2007
 - Session spéciale du 19 novembre 2007
 - Session spéciale du 26 novembre 2007
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Engagement de Mme Anne Desrochers, préposée à la bibliothèque
 - Engagement de Mme Josianne Tardif, professeure de taekwondo
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Engagement de Mme Véronique Fauteux, préposée au comptoir lunch
 - Prévisions budgétaires 2008
- 5) Règlement d'emprunt numéro 393-2007 (réfection de voirie des 5 rues)
 - Acceptation de l'offre
 - Modalités de l'emprunt
 - Solde non utilisé
- 6) Demande d'aide financière
 - Tournoi de hockey interrégional Sainte-Croix
- 7) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Honoraires professionnels n° 2 (Les Investigations Marcel Leblanc inc.)
 - Acceptation des travaux et paiement pour modification de la caserne
- 8) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (14 novembre 2007)
 - Dépôt
 - Demande de dérogation mineure
 - Dossier de M. Alain Leclerc, lot 3 591 969 (66-P)
 - Dossier de M. Sébastien Blanchet, lot 3 591 446 (211-2 et 213-P)
 - Dossier de M. René Bolduc, lot 3 591 610 (53-P et 56-P)
 - Nomination des membres de comité
 - Comité consultatif d'urbanisme 2008

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

Adoption du second projet de règlement

- Plan d'urbanisme numéro 387-2007
- Permis et certificats numéro 388-2007
- Zonage numéro 389-2007
- Lotissement numéro 390-2007
- Construction numéro 391-2007
- Conditions préalables à l'émission d'un permis numéro 400-2007

Avis de motion

- Plan d'urbanisme numéro 387-2007
- Permis et certificats numéro 388-2007
- Zonage numéro 389-2007
- Lotissement numéro 390-2007
- Construction numéro 391-2007
- Conditions préalables à l'émission d'un permis numéro 400-2007

9) Voirie

Réfection des rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay

- Honoraires professionnels n° 2 (laboratoire)
- Honoraires professionnels n° 4 (SNC-Lavalin inc.)
- État du coût net des travaux et financement

Réfection de voirie de la rue Pouliot

- Honoraires professionnels n° 1 (laboratoire)
- Honoraires professionnels n° 1 (SNC-Lavalin inc.)

10) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Projet de construction d'un 3^{ème} puits et d'infrastructures à Saint-Édouard

- Participation financière n° 10 de Saint-Édouard (GNP inc.)
- Puits privés d'eau souterraine à Saint-Édouard (engagement)

Mise aux normes des installations de captage phase II

Travaux supplémentaires (pointe de forage, construction et analyse)

- Honoraires professionnels n° 10 (Laforest Nova Aqua)

11) Transport adapté Lobicar

- Renouvellement de mandat

12) Avis de motion

- Projet de règlement n° 402-2007 (taxes de services 2008)
- Projet de règlement n° 403-2007 (taxes foncières 2008)

13) Varia

- Salle de quilles de Sainte-Croix – Option de renouvellement du bail
- MRC de Lotbinière – Appui au Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière
- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358 L.E.R.M.)
- Dépôt du certificat en vertu de la L.E.R.M., article 555 (règlement d'emprunt 396-2007 conduite d'amenée)
- Dépôt du certificat en vertu de la L.E.R.M., article 555 (règlement d'emprunt 401-2007 prol. rue Marcel-Faucher)

Période de questions

Levée de l'assemblée

328-2007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL

329-2007

SESSION RÉGULIÈRE DU 06 NOVEMBRE 2007

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 06 novembre 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

330-2007

SESSION SPÉCIALE DU 12 NOVEMBRE 2007

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 12 novembre 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

331-2007

SESSION SPÉCIALE DU 19 NOVEMBRE 2007

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 19 novembre 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

332-2007

SESSION SPÉCIALE DU 26 NOVEMBRE 2007

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 26 novembre 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

333-2007

COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE NOVEMBRE 2007 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 28 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2007	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 287,79
	INSPECTEUR MUNICIPAL	3 766,36
	URBANISME	100,08
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, POM- PIERS, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGE- RIE, PAT/EXTÉRIEURE	13 089,24
	AVANTAGES SOCIAUX	3 525,74
	SOUS-TOTAL	27 769,21

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2007 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BELL MOBILITÉ	PAGETTES INCENDIE & P/RÉPONDANTS	216,58
CLD DE LA MRC DE LOTBINIÈRE	PUBLICITÉ RASSEMBLEUR (DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL)	227,90
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX	AIDE FINANCIÈRE SAISON 2007-2008 (42 JEUNES)	420,00
CORPORATE EXPRESS	CLAVIER, PAPIER SECRÉTARIAT, VOI- RIE & URBANISME	60,38
EMCO QUÉBEC LTÉE	ADAPTEUR VOIRIE ENT. & RÉP. RÉS. ÉGOUTS & AQUEDUC ENT. & RÉP. BORNE-FONTAINE BRANCHEMENT RUE MARCEL- FAUCHER	54,70 1 013,36 91,16 448,25
FILTRUM INC.	ENT. & RÉP. U/EAU ST-ÉDOUARD	394,72
GARAGE PATRICE POULIN ENR.	ENT. & RÉP. CAMION DAKOTA	225,66
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE URBAIN ÉCLAIRAGE RURAL C/COMM. STATION POMPAGE RUE GARNEAU GARAGE MUNICIPAL U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	986,54 121,01 1 201,19 1 378,66 129,87 2 170,06
INTERFAS EN FIDUCIE	ASSURANCE COLL. NOVEMBRE 2007	1 294,36
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	RAMASSAGE HERBE TERRAIN SOCCER	290,57

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

LES ENTREPRISES J.F.BLANCHET INC.	TERRE PELOUSE VOIRIE	153,83
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 CONSTRUCTION TROTTOIR (HAMEL & PRINCIPALE DIRECTION OUEST)	249 346,41 48 593,37 15 383,25
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	AVIS PUBLIC RÔLE TRIENNAL	246,13
MRC DE LOTBINIÈRE	COPIES PLANS URBANISME	186,00
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD	SERV.PROF. SURVEILLANCE DES TRAVAUX PART. N° 5 CONTRAT G.N.P. PART. N° 6 CRÉDIT REMB. TPS PART. N° 7 PLANS & DEVIS P-3 PART. N° 8 CONTRAT G.N.P. PART. N° 9 SURVEILLANCE TRAVAUX (ROCHE LTÉE) CRÉDIT POUR ERREUR DE FACTURATION	7 441,80 63 516,06 -6 052,13 9 715,50 84 067,77 7 441,80 -7 441,80
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE OCTOBRE	6 475,64
NORMAND NADEAU T.V. INC.	ÉTUI CELLULAIRE VOIRIE	34,17
NOVICOM 2000 INC.	BATTERIE P/RÉPONDANTS	94,58
OMH DE SAINTE-CROIX	AJUSTEMENT 2007 (BUDGET SUPPLÉMENTAIRE)	5 500,00
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	LOCATION BOUTEILLES P/RÉPONDANTS GAZ P/RÉPONDANTS GAZ P/RÉPONDANTS	28,26 22,38 48,12
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO 74	120,68
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACC. INCENDIE ENTONNOIR VOIRIE CIRE INCENDIE	129,89 4,20 17,86
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE OCTOBRE (ASS.COLL.) REMISE OCTOBRE	2 533,84 920,46
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	AJUST. CARBURANT 01-2007 À 06-2007 AJUST. TONNAGE DÉCHETS 01-2007 À 06-2007 AJUST. TONNAGE RÉCUPÉRATION 01-2007 À 06-2007 AJUST. TRAITEMENT RÉCUPÉRATION 01-2007 À 06-2007 SERVICES NOVEMBRE 2007	-525,30 -3 920,07 3 388,94 527,14 9 580,96
SALON DE QUILLES LAUVIEN	PARTY NOËL (64 PERS.) PARTY NOËL (POURBOIRES)	1 755,25 196,00
SANCOVAC 2000 INC.	ENT. & RÉP. BORNES-FONTAINES NO 61-62-67-73-76-77-78-79-80	1 640,88
SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL INC.	CALIBRATION APPAREILS RESPIRATOIRES (10)	1001,39
SIFTO CANADA CORP.	SEL ADOUCISSEUR U/EAU	3 195,88
SOUDURE STE-CROIX ENR.	ENT. & RÉP. REMORQUE VOIRIE , POIGNÉE ST.POMPAGE LAFLEUR & GRILLE PROTECTION ÉCLAIRAGE ABRI	229,43
STÉPHANE MILOT	ÉCHANGE IMPRIMANTE SECRETARIAT	45,55
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS (FEU POINTE-PLATON) INC.	56,65
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE OCTOBRE	249,45
T.D.I. S.E.N.C.	LOCATION PERÇEUSE & MÈCHE (BORDURE RUE DE LA MENNAIS)	84,32
TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES	RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2008	435,01
TÉLUS COMMUNICATIONS	SERVICE TÉLÉPHONIQUE U/EAU ST-ÉDOUARD	839,09 59,08
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	144,32

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

ULTRAMAR	ESSENCE GMC VOIRIE	92,00
	ESSENCE GMC VOIRIE	97,00
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-6,34
	ESSENCE INCENDIE	54,97
	ESSENCE INCENDIE	54,25
	ESSENCE INCENDIE	48,00
	ESCOMPTE ULTRAMAR	-0,79
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS FINANCEMENT	22 187,10
	SOUS-TOTAL	540 763,10

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2007

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BERTRAND FRÉCHETTE	FRAIS DÉPLACEMENT (NOV.)	50,40
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	57,00
BUROPLUS ST-EX	MATÉRIEL DE BUREAU	92,81
	MATÉRIEL DE BUREAU	14,80
	MATÉRIEL DE BUREAU	22,78
	MATÉRIEL DE BUREAU	45,53
	MATÉRIEL DE BUREAU	138,06
	MATÉRIEL DE BUREAU	2,77
	MATÉRIEL DE BUREAU	27,05
	CRÉDIT MATÉRIEL	-2,27
CMP MAYER INC.	BOYAU, ADAPTEURS & BACHE INC. RÉSOLUTION 244-2007	7 207,35
DOCUMENT EXPRESS	AVIS MUNICIPAL N ^o 75	466,28
	AVIS MUNICIPAL N ^o 76	226,07
ENVIROFLEX	VIDER RÉSERVOIRS & FOSSE SEPTIQUE ST. POMPAGE & U/EAU ST-ÉDOUARD	3 127,93
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ENVOI COLIS U/EAU ST-ÉDOUARD	19,30
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	RÈGL. N ^o 249-98 REMB. INT.	1 058,40
FRANCE DUBUC	FRAIS DÉPLACEMENT (FORMATION ADMQ & ACHAT PAPIER NOËL)	36,00
PMT ROY ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	RENOUV. ASSURANCES 2008 (BRIS DES MACHINES)	1 199,00
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES U/EAU	372,82
KONCEPT LOGIK	AFFICHE COMITÉ FAMILLES	56,97
KORVETTE	PAPIER EMBALLAGE C/COMM.	9,55
	DÉCORATIONS NOËL	10,24
	DÉCORATIONS NOËL	4,19
LES ENTREPRISES J.R.AUGER	1 ^{er} VERS. DÉNEIGEMENT (STATION POMPAGE ST-ÉDOUARD)	176,62
MARIO LEMAY	FRAIS DÉPLACEMENT P/RÉPONDANTS	72,00
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.	PNEUS SAVANA VOIRIE	868,26
MICHEL SÉNÉCHAL	PORTABLE LOISIRS	740,62
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAZ P/RÉPONDANTS	22,38
PAVAGE LAGACÉ & FRÈRES	RAPIÉÇAGE & RÉPARATION BORDURE & TROTTOIRS LEMAY & MARIE-VICTORIN (199,41\$ PAYÉ/EXCAVATION STE-CROIX)	2 968,39
PG MENSYS SYSTÈMES D'INFORMATION	RENOUV. CONTRAT ENT. & SOUTIEN 2008 (ESCOMPTE DE 122,60 \$)	6 862,54
	CHANGER POSTE CONSULTATION/POSTE SAISIE VOIRIE	170,93
PETITE CAISSE FRANCE	PAPIER EMB., DÉCORATIONS, CADEAUX NOËL & CLÉ C/COMM.	116,95
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	ESSENCE SENTIER PÉDESTRE	67,58
	PIÈCES & ACC. SENTIER PÉDESTRE	107,23
PETITE CAISSE CARMEN	DÉCORATIONS NOËL C/COMM.	13,10
	DÉCORATIONS NOËL, CLÉ C/COMM.	59,43
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE U/EAU	2 020,34
	CRÉDIT PALETTE U/EAU	-22,79
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	HON. PROF. URBANISME	264,08
	HON. PROF. DOSSIER CÔTE SOUS-BOIS	3 743,77

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	VIS & BROCHES PATINOIRE EXT. CHLORE U/EAU PIÈCES & ACC. U/EAU ST-ÉDOUARD PIÈCES & ACC. U/EAU, VOIRIE	77,45 369,77 32,24 76,21
SIGNALISATION LÉVIS INC.	POTEAUX PISTE SKI DE FOND VOIRIE	318,61
STÉPHANE MILOT	FRAIS DÉPLACEMENT (NOV.)	113,60
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	BUFFET (BUDGET 2008)	35,63
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE DIESEL KUBOTA VOIRIE ESSENCE GMC	83,00 65,00 65,01 95,00 25,01 96,00
	SOUS-TOTAL GRAND TOTAL	33 946,99 602 479,30

TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

Code Budgétaire	Budget Actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
22-32015-721	0	3 563	3563	22-32000-725	1 320	662
				22-32000-726	500	297
				22-32003-721	17 300	15 668
				02-32000-454	900	248
				02-32000-521	97 250	96 832
03-62001-000	94 100	204 355	95 170	21-62001-000	94 100	95 170
02-13000-527	1 550	2 128	1 950	02-13000-454	1 500	500
02-13000-670	5 000	4 658	5 800	02-16000-412	500	100
02-19000-412	600	801	800			
02-22000-527	0	238	250	02-22000-526	2 600	1 600
02-22000-631	2 000	2 665	2 500			
02-22000-650	3 160	3 529	3 410			
02-32000-650	2 750	2 434	2 950	02-32000-526	1 900	1 700
02-70150-447	2 400	11 225	11 225	02-70150-526	4 000	3 525
				02-70151-140	11 595	3 245
22-70151-721	5 500	23 382	23 400	22-70151-725	21 035	3 135
02-41200-521	10 800	12 593	12 800	02-41200-444	9 300	7 900
				02-41301-521	5 700	5 100
02-41300-631	400	588	598	02-41200-341	100	0
				02-41200-444	7 900	7 880
				02-41200-631	400	322
02-41501-521	1 500	2 391	900	02-41400-445	1 600	1 080
				02-41500-322	50	10
				02-41500-445	1 000	760
				02-41501-522	100	0

+37 056

-37 056

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 11-2007

334-2007

ENGAGEMENT DE MME ANNE DESROCHERS, PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'engager madame Anne Desrochers pour agir à titre de préposée à la bibliothèque, lors de l'absence de madame Alice Desrochers.

Début de l'emploi : 23 octobre 2007

Rémunération : 9.43 \$/heure

335-2007

ENGAGEMENT DE MME JOSIANNE TARDIF, PROFESSEURE DE TAEKWONDO

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix offre l'activité de taekwondo pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Josianne Tardif de Sainte-Croix pour agir à titre de professeure de taekwondo pour les loisirs à la polyvalente Pamphile-Le May pour la durée de cette activité.

Début de l'emploi : 21 septembre 2007

Rémunération : 17,00 \$/heure

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

336-2007

COMPTE À PAYER

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE NOVEMBRE 2007A-11- RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 28 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2007	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 144,36
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE MAINTENANCE & RESTAURANT	9 977,15
	AVANTAGES SOCIAUX	1 940,13
	SOUS-TOTAL	15 061,64

COMPTES PAYÉS NOVEMBRE 2007 A-11- RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH (1995) SENC	AIGUISER COUTEAUX (3)	125,55
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT	342,46
	ACHATS RESTAURANT	667,85
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES	COTISATION MEMBRE 2008	199,41
CIMCO REFRIGÉRATION	ANALYSE SAUMURE	236,82
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	236,05
	ACHATS RESTAURANT	494,89
	ACHATS RESTAURANT	326,87
	ACHATS RESTAURANT	333,21
LES FROMAGES SAPUTO SENC	ACHATS RESTAURANT	117,84
	ACHATS RESTAURANT	117,84
	ACHATS RESTAURANT	137,48
	ACHATS RESTAURANT	117,84
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA	2 833,19
	GLACE	5 220,38
INTERFAS EN FIDUCIE	ASSURANCE COLL. OCT. 2007	946,29
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	PELOUSE SURPLUS (CÔTÉ SUD ARÉNA)	239,30
LES ENTREPRISES ROBERT CÔTÉ	LAMPE SÉCURITÉ INCENDIE	33,84
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE OCTOBRE	3 875,76
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	3 116,83
	ACHATS BAR	3 034,80
	CRÉDIT BAR	-1 062,55
	CRÉDIT BAR	-829,16
PAUSE-CAFÉ SOLEIL	ACHATS RESTAURANT	118,40
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE OCTOBRE (ASS.COLL.)	1 052,18
	REMISE OCTOBRE	1 017,29
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P.	43,82
ROBERT BOILEAU INC.	INSPECTION SURFAÇEUSE	197,70
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE OCTOBRE	261,71
STAR CHOICE TELEVISION NET- WORK INC.	SERVICE CABLE	30,76

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

SUPERMARCHÉ STE-CROIX	ACHATS RESTAURANT	11,40
	ACHATS RESTAURANT	13,50
	ACHATS RESTAURANT	17,57
TÉLUS COMMUNICATION	SERVICE TÉLÉPHONIQUE	304,15
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	SOUS-TOTAL	23 981,27

COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2007A-11

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
CIMCO RÉFRIGÉRATION	ENT. & RÉP. SYSTEME RÉFRIG. MATÉRIAUX (CRÉDIT)	4 098,16 -455,80
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	166,20
GÉRALD PLAMONDON	FRAIS DÉPLACEMENT OCT.NOV.	182,50
GROUPE RESTAU-SERVICE	ACHAT FRITEUSE	740,68
KORVETTE	ACHATS RESTAURANT	14,10
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	ENLÈVEMENT ORDURES NOVEMBRE 2007	154,06
PETITE CAISSE	RENFL. OCT. (ACHATS REST., ACHATS BAR, PIÈCES & ACC.)	262,35
PHARMACIE LEMAY & GIGUÈRE	ACHATS RESTAURANT	6,83
PRODUITS CAPITAL INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN	349,31
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	ENT. & RÉP. BÂTIMENT	50,41
	SOUS-TOTAL	5 568,80
	GRAND TOTAL	44 611,71

337-2007

ENGAGEMENT DE MME VÉRONIQUE FAUTEUX, PRÉPOSÉE AU COMPTOIR LUNCH

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Véronique Fauteux pour agir à titre de préposée au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 17 novembre 2007

Rémunération : 9.26 \$/heure

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

338-2007

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008

Recettes :

Activités glace :	129 350,00 \$
Activités diverses et locations :	11 350,00 \$
Restaurant :	40 800,00 \$
Bar :	64 000,00 \$
Pro-Shop :	5 300,00 \$
Autres revenus :	1 775,00 \$
Total :	252 575,00 \$

Dépenses de fonctionnement :

Salaires :	159 245,00 \$
Administration :	30 157,00 \$
Aréna :	104 670,00 \$
Restaurant :	20 685,00 \$
Bar :	35 280,00 \$
Pro-Shop :	1 050,00 \$
Autres :	2 670,00 \$
Frais de financement :	5 747,00 \$
Sous-total :	359 504,00 \$

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

Remboursement dette long terme :	17 600,00 \$
Immobilisations :	51 500,00 \$
Affectations :	(26 029,00 \$)
Emprunt long terme :	(50 000,00 \$)
Sous-total :	(6 929,00 \$)
Total :	352 575,00 \$
DÉFICIT PRÉVU :	(100 000,00 \$)

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter le budget présenté et le déficit prévu de 100 000 \$.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 393-2007 (RÉFECTION DE VOIRIE DES 5 RUES)

339-2007

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Pointe-Platon de Lotbinière pour son emprunt de 290 314 \$ par billets en vertu du règlement numéro 393-2007, au prix de 100 % et échéant en série 7 ans comme suit :

17 714 \$	5.05 %	11 décembre 2008
18 700 \$	5.05 %	11 décembre 2009
19 700 \$	5.05 %	11 décembre 2010
20 800 \$	5.05 %	11 décembre 2011
22 000 \$	5.05 %	11 décembre 2012
23 100 \$	5.05 %	11 décembre 2013
168 300 \$	5.05 %	11 décembre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

340-2007

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix se propose d'emprunter par billets un montant total de 290 314 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 393-2007;

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 11 décembre 2007;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

1 -	17 714 \$
2 -	18 700 \$
3 -	19 700 \$
4 -	20 800 \$
5 -	22 000 \$
6 -	23 100 \$
7 -	168 300 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :
- 7 ans à compter du 11 décembre 2007, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 8 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 393-2007 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

341-2007

SOLDE NON UTILISÉ

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement que le financement prévu au règlement d'emprunt numéro 393-2007 au montant de 317 314 \$ soit réduit de 27 000 \$ que pour emprunter une somme de 290 314 \$.

QU'une copie de la présente soit adressée au ministère des Affaires municipales et des Régions.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

342-2007

TOURNOI DE HOCKEY INTERRÉGIONAL SAINTE-CROIX

Monsieur Yvan Leclerc, représentant pour cet organisme, est présent à cette assemblée.

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser au Tournoi de hockey interrégional de Sainte-Croix une somme de 10,00 \$ par hockeyeur inscrit actif et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 500,00 \$, dans le cadre de leur tournoi qui sera tenu au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. du 2 au 9 décembre 2007.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

343-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 2 (LES INVESTIGATIONS MARCEL LEBLANC INC.)

ATTENDU la résolution numéro 066-2007;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « Les Investigations Marcel Leblanc inc. » la somme de 569,75 \$ relativement à la surveillance et attestation des travaux de modification à la caserne du service des incendies telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 07-026 A datée du 13 novembre 2007.

344-2007

ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT POUR MODIFICATION DE LA CASERNE

ATTENDU la résolution numéro 215-2007;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les travaux de modification à la caserne incendie de Sainte-Croix, tel que recommandé par Les Investigations Marcel Leblanc inc. selon leur attestation datée du 13 novembre 2007, et d'autoriser le paiement d'une somme de 27 279,63 \$ à « Rénovation Réjean Poulin inc. », telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 760 datée du 15 novembre 2007.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (14 NOVEMBRE 2007)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 14 novembre 2007.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

345-2007

DOSSIER DE M. ALAIN LECLERC, LOT 3 591 969 (66-P)

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Alain Leclerc et localisée à : rue du Bateau, Sainte-Croix, lot 3 591 969 (66-P), qui vise à permettre une nouvelle construction sur ce lot malgré que ce dernier est desservi seulement par l'aqueduc municipal.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Alain Leclerc, lot 3 591 969 (66-P).

La présente résolution abroge la résolution numéro 292-2007.

346-2007

DOSSIER DE M. SÉBASTIEN BLANCHET, LOT 3 591 446 (211-2 ET 213-P)

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Sébastien Blanchet et localisée au : 86 rang du Petit-Village, Sainte-Croix, lot 3 591 446 (212-2 et 213-P), qui vise à permettre l'implantation d'un conteneur maritime à des fins d'entreposage.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de refuser la demande de dérogation mineure de M. Sébastien Blanchet, lot 3 591 446 (212-2 et 213-P), en raison :

- Qu'il a été constaté que ce conteneur sert à des fins commerciales dans une zone agricole sans avoir obtenu d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et que ce type d'installation contrevient à la réglementation municipale.

Toutefois, le conseil municipal accorde une tolérance jusqu'au 1^{er} juin 2008 afin de permettre au contribuable de se conformer à la réglementation municipale.

347-2007

DOSSIER DE M. RENÉ BOLDOC, LOT 3 591 610 (53-P ET 56-P)

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. René Bolduc et localisée au : 32 rue du Bateau, Sainte-Croix, lot 3 591 610 (53-P et 56-P), qui vise à réduire la marge arrière à 5 mètres au lieu de 8 mètres aux fins de permettre la construction d'une résidence adossée à la falaise et également de permettre la hauteur maximale permise pour un bâtiment principal à 9.3 mètres au lieu de 6 mètres.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de reporter la première partie de cette demande à une session ultérieure en attente d'informations supplémentaires et de refuser la seconde partie.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter de reporter la première partie de la demande de dérogation mineure de M. René Bolduc, lot 3 591 610 (53-P et 56-P) et de refuser de porter à 9.3 mètres la hauteur maximale permise du bâtiment en raison que celle-ci sera permise à 9.0 mètres incessamment dans la révision de notre réglementation.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

NOMINATION DES MEMBRES DE COMITÉ

348-2007

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2008

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, savoir :

Jean-Pierre Ducruc, conseiller
Michel Cameron, conseiller
Andrée Laroche, résidente
Henri Thibodeau, résident
Adrien Faucher, résident
Jean Lecours, résident

QUE madame Claudine Fontaine, inspecteur en bâtiment et technicienne en urbanisme, agisse comme personne ressource et secrétaire dudit comité.

Leur mandat est renouvelable en janvier de chaque année.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

349-2007

PLAN D'URBANISME NUMÉRO 387-2007

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il convient maintenant de procéder à une refonte complète du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'adopter un nouveau plan d'urbanisme qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour de novembre 2007, le projet de règlement numéro 387-2007 portant sur le plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le vingt-septième jour de novembre 2007 sur le projet de règlement numéro 387-2007 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE des modifications sont apportées au second projet de règlement numéro 387-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 387-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 387-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 387-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

350-2007

PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 388-2007

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il convient maintenant de procéder à une refonte complète des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement des permis et certificats qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour de novembre 2007, le projet de règlement numéro 388-2007 portant sur le règlement des permis et certificats;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le vingt-septième jour de novembre 2007 sur le projet de règlement numéro 388-2007 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE des modifications sont apportées au second projet de règlement numéro 388-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 388-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :

QUE le second projet de règlement numéro 388-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 388-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

351-2007

ZONAGE NUMÉRO 389-2007

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il convient maintenant de procéder à une refonte complète des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement de zonage qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour de novembre 2007, le projet de règlement numéro 389-2007 portant sur le règlement de zonage;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le vingt-septième jour de novembre 2007 sur le projet de règlement numéro 389-2007 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE des modifications sont apportées au second projet de règlement numéro 389-2007;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

ATTENDU QUE certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 389-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 389-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 389-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

352-2007

LOTISSEMENT NUMÉRO 390-2007

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il convient maintenant de procéder à une refonte complète des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement de lotissement qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour de novembre 2007, le projet de règlement numéro 390-2007 portant sur le règlement de lotissement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le vingt-septième jour de novembre 2007 sur le projet de règlement numéro 390-2007 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE des modifications sont apportées au second projet de règlement numéro 390-2007;

ATTENDU QUE certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 390-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 390-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 390-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

353-2007

CONSTRUCTION NUMÉRO 391-2007

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il convient maintenant de procéder à une refonte complète des règlements d'urbanisme, et ce dans une triple optique: s'adapter aux nouvelles réalités du territoire, disposer d'instruments d'urbanisme d'utilisation facile et adaptés aux besoins des fonctionnaires municipaux responsables de l'émission des permis et certificats, et se doter d'outils favorisant un développement structuré, efficace et permanent;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement de construction qui tient compte de l'entrée en vigueur, le 22 juin 2005, du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour de novembre 2007, le projet de règlement numéro 391-2007 portant sur le règlement de construction;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le vingt-septième jour de novembre 2007 sur le projet de règlement numéro 391-2007 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Jean Lafleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 391-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 391-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 391-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

354-2007

CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS NUMÉRO 400-2007

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'IL y a avantage à ce que les conditions d'émission des permis soient plutôt régies par un règlement distinct adopté en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour de novembre 2007, le projet de règlement numéro 400-2007 portant sur le règlement concernant les conditions préalables à l'émission d'un permis de construction;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le vingt-septième jour de novembre 2007 sur le projet de règlement numéro 400-2007 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 400-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 400-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

QUE le second projet de règlement numéro 400-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

PLAN D'URBANISME NUMÉRO 387-2007

PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 388-2007

ZONAGE NUMÉRO 389-2007

LOTISSEMENT NUMÉRO 390-2007

CONSTRUCTION NUMÉRO 391-2007

CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS NUMÉRO 400-2007

Avis de motion est donné par Michel Cameron que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera les règlements numéros 387-2007, 388-2007, 389-2007, 390-2007, 391-2007 et 400-2007 :

AUX FINS D'ABROGER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 159-1990 ET 03-1990 INTITULÉS "PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À :

- Créer un nouveau plan d'urbanisme, portant le numéro 387-2007

AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION" DE FAÇON À :

- Créer un nouveau règlement relatif au permis et certificat, portant le numéro 388-2007

AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- Créer un nouveau règlement de zonage, portant le numéro 389-2007

AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 356-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT" DE FAÇON À :

- Créer un nouveau règlement de lotissement, portant le numéro 390-2007

AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION" DE FAÇON À :

- Créer un nouveau règlement de construction, portant le numéro 391-2007

AUX FINS DE CRÉER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2007 INTITULÉ "CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION"

Demande de dispense de lecture est faite pour ces règlements, tous ayant reçu une copie desdits seconds projets de règlement.

VOIRIE

RÉFECTION DES RUES GARNEAU, DE LA FABRIQUE, DE LA MENNAIS, BOURQUE ET LEMAY

355-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 2 (LABORATOIRE)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « LVM-Technisol inc. » la somme de 2 138,84 \$ relativement au contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection des rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro F023-17107 datée du 12 novembre 2007 et la somme de 2 523,42 \$ relativement au contrôle qualitatif des matériaux telle que plus amplement détaillée à la facture numéro F023-17956 datée du 29 novembre 2007.

356-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 4 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 012-2007;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 3 404,93 \$ relativement aux honoraires professionnels à la préparation des plans, devis et surveillance de bureau et de chantier

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

pour la réfection des rues Garneau, de la Fabrique, de la Mennais, Bourque et Lemay, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 450230 datée du 30 novembre 2007.

357-2007

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

♦ Les Excavations Ste-Croix inc. (contrat)	277 051,57 \$
♦ Les Excavations Ste-Croix inc. (directive de changement n° 1)	35 032,79 \$
♦ Les Excavations Ste-Croix inc. (directive de changement n° 2)	2 534,55 \$
♦ Éco Génie inc. (analyse du site)	854,63 \$
♦ Transcontinental (publication de l'appel d'offres)	400,99 \$
♦ Laboratoire de Matériaux du Québec inc. (laboratoire)	4 379,10 \$
♦ LVM-Technisol inc. (estimation laboratoire)	4 662,26 \$
♦ Veolia ES services d'assainissement inc. (inspection télévisée des conduites d'égout et recherche de fuites)	3 424,05 \$
♦ SNC-Lavalin inc. (plans et devis)	16 347,76 \$
♦ SNC-Lavalin inc. (estimation surveillance des travaux)	3 190,41 \$

347 878,11 \$

♦ (-) Retour de taxes (TPS) - 18 317,41 \$

Coût net du projet : 329 560,70 \$

♦ (-) Subvention « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal »	- 27 000,00 \$
♦ (-) Subvention « Programme taxe d'accise fédérale »	- 9 918,87 \$
♦ (-) Affectation surplus ex-village	- 2 327,83 \$

Financement permanent requis : **290 314,00 \$**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 290 314,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 393-2007.

RÉFECTION DE VOIRIE DE LA RUE POULIOT

358-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (LABORATOIRE)

ATTENDU la résolution numéro 254-2007;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « LVM-Technisol inc. » la somme de 3 760,35 \$ relativement à une étude géotechnique pour la réfection de voirie de la rue Pouliot, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro F023-16594 datée du 27 octobre 2007.

359-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 222-2007;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 4 436,25 \$ relativement aux relevés topographiques pour la réfection de voirie de la rue Pouliot, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 071128 datée du 28 novembre 2007.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN 3^{ième} PUIS ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD

360-2007

PARTICIPATION FINANCIÈRE N° 10 DE SAINT-ÉDOUARD (GNP INC.)

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 24 181,57 \$ relativement au

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

contrat pour les travaux du projet de construction d'un 3^{ième} puits et d'infra-structures à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF700093 datée du 29 novembre 2007.

361-2007

PUITS PRIVÉS D'EAU SOUTERRAINE À SAINT-ÉDOUARD (ENGAGEMENT)

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire immédiat de la municipalité de Saint-Édouard, des puits privés sont exploités depuis plusieurs années et qu'ils le resteront après la mise en œuvre des nouveaux ouvrages de captage;

CONSIDÉRANT QUE deux propriétaires, soient M. Yves Leclerc et M. Alain Daigle, ont éprouvé des problèmes à exploiter leur puits lors des essais de pompage effectués dans le cadre de la recherche en eau;

CONSIDÉRANT QUE l'hydrogéologue de la firme Arrakis inc. a confirmé aux municipalités participantes que le débit de pompage lors des essais était largement supérieur au débit projeté à P1 et P3 et qu'en exploitation normale, l'abaissement du niveau de la nappe phréatique en deçà du niveau d'exploitation des puits privés ne devrait pas survenir;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Édouard s'engage à l'aide de piézomètres, à surveiller le niveau de la nappe phréatique suivant un niveau d'exploitation des puits privés fixés par l'hydrogéologue et à exploiter ses puits à un niveau supérieur à celui mentionné.

QUE la Municipalité de Sainte-Croix s'engage cependant à réduire le débit de pompage de ses puits ou à participer à toute autre mesure de mitigation appropriée conjointement avec la municipalité de Saint-Édouard pour assurer une alimentation en eau potable adéquate aux usagers touchés par le projet de captage dans la mesure où le niveau de la nappe phréatique se situerait en période d'exploitation en deçà du niveau fixé par l'hydrogéologue en période d'exploitation des puits municipaux.

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE PHASE II

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (POINTE DE FORAGE, CONSTRUCTION ET ANALYSE)

362-2007

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 10 (LAFORST NOVA-AQUA)

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de reporter ce sujet en janvier 2008.

TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR

363-2007

RENOUVELLEMENT DE MANDAT

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte d'être nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités du comté de Lotbinière;

QUE le service de transport adapté «Lobicar» de Lotbinière, soit délégué pour administrer le service et de renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte de payer sa quote-part pour l'année 2008, laquelle est fixée au prorata de la population qui est présentement de 2445 habitants à raison de 1.37 \$ par habitant, pour un total de 3 349,65 \$.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 402-2007 (TAXES DE SERVICES 2008)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2008, en remplacement du règlement numéro 380-2006 originaire du règlement numéro 10-1966.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 403-2007 (TAXES FONCIÈRES 2008)

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2008.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VARIA

364-2007

SALLE DE OUILLES DE SAINTE-CROIX – OPTION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL

ATTENDU QUE le bail pour la location de la salle de quilles viendra à échéance le 31 mai 2008 selon le contrat notarié sous la minute numéro 5040 et daté du 16 juin 2003;

ATTENDU QUE selon ledit contrat, article 2.2, le locataire a l'option de renouveler ce bail pour une période additionnelle de un (1) an commençant le 1^{er} juin 2008, le tout suivant les termes et conditions du présent bail;

ATTENDU QUE notre locataire, M. Édouard Bouchard, désire renouveler ses engagements pour une période de un (1) an, et ce conjointement avec Mme Pauline Fortier;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de reconduire le bail de M. Édouard Bouchard et Mme Pauline Fortier conformément à l'article 2.2.

365-2007

MRC DE LOTBINIÈRE – APPUI AU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LOTBINIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière (CJEL) déposera un projet de laboratoire rural au ministère des Affaires municipales et des Régions concernant l'accueil, l'installation et l'intégration de nouvelles populations ainsi que la famille comme pierre angulaire de la vie collective;

CONSIDÉRANT QUE le CJEL travaille depuis plusieurs années sur la migration des jeunes en milieu rural (Place aux jeunes Lotbinière, Des Romains chez les Gaulois);

CONSIDÉRANT QUE le CJEL veut continuer à développer son expertise et, par la suite, la faire découvrir aux autres régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le milieu s'implique déjà via le comité migration (CLD, MRC, SADC, population);

CONSIDÉRANT QUE l'immigration ou la migration permettra de combler le besoin de main-d'œuvre du milieu ainsi que de contrer la baisse démographique;

CONSIDÉRANT QUE ce laboratoire rural s'inscrit dans une suite logique des actions passées du CJEL;

CONSIDÉRANT QUE le CJEL a acquis une grande crédibilité dans le milieu;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 04 DÉCEMBRE 2007

CONSIDÉRANT QUE le CJEL doit s'adresser aux instances concernées dans la région afin d'avoir leur appui dans cette démarche;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer le Carrefour jeunesse-emploi de Lotbinière dans sa démarche de dépôt du projet de laboratoire rural au ministère des Affaires municipales et des Régions.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)

Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier :

- Jacques Gauthier
- Jean Lafleur
- Berchmans Dancause
- Michel Routhier
- Gratien Tardif
- Michel Cameron

DÉPÔT DU CERTIFICAT EN VERTU DE LA L.E.R.M., ARTICLE 555 (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 396-2007 CONDUITE D'AMENÉE)

Dépôt du certificat par la directeur général et secrétaire-trésorier.
Tenue du registre : le 04 décembre 2007 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

DÉPÔT DU CERTIFICAT EN VERTU DE LA L.E.R.M., ARTICLE 555 (RÈGLEMENT D'EMPRUNT 401-2007 PROL. RUE MARCEL-FAUCHER)

Dépôt du certificat par la directeur général et secrétaire-trésorier.
Tenue du registre : le 04 décembre 2007 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

PÉRIODE DE QUESTIONS

366-2007

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 17 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier